

Séance du conseil municipal du 22 juin 2017

PRÉSENTS : TORCK Chantal • BELTRAMELLI Didier • BORDE Aline • CAMUS Jacky • COLSON Sylvie • DUPERRIER Bernard • FERRAROLI Noémie • QUINARD Jacky • MONNOT Bruno • PATENAT Sophie • ROUSSEY Pascal • PONSOT Danièle • GUILLAUMONT Jeannine • JANET Alain • BOSCH Jean • VILMONT Françoise

ABSENTS EXCUSÉS : COURTOIS Michel (pouvoir à ROUSSEY Pascal) • JENOUDET Sandra (pouvoir à PATENAT Sophie) • RYON Florence (pouvoir à COLSON Sylvie)

SECRÉTAIRE : Sophie PATENAT

COMPTE RENDU

• **CIMETIÈRE :**

Suite à la demande d'une famille, Madame le Maire propose de créer des emplacements de 1 m² pour 30 ans au prix de 100€, afin d'y installer des cavurnes (4).

Voté à l'unanimité.

• **CONVENTION ENTRETIEN TERRAINS COMMUNAUX :**

Il faut maintenir en bon état les différents terrains communaux herbeux au Tastrot (ZI 142), aux Renouillères (ZK 197) et la Malange (ZL 10). Deux agriculteurs sont intéressés par l'entretien de ces parcelles.

M. Yann BUCHAILLOT a été désigné pour l'année 2017 et M. Mathias PATENAT pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité.

• **COMMANDE GROUPÉE TABLES ET CHARIOT :**

Pour réduire les coûts, la commune d'Asnans-Beauvoisin s'est jointe à notre commune pour une commande de mobilier (tables, chaises, diable, chariot). La commune d'Asnans-Beauvoisin a pris 20 tables et 1 chariot, ce qui représente la somme de 1 440,96 € TTC que nous allons leur refacturer.

Voté à l'unanimité.

• **CRÉATION ET SUPPRESSION DE TROIS POSTES D'AGENTS TERRITORIAUX :**

Il faut créer deux emplois permanents d'agents de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2017 et de supprimer à cette même date deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, et créer un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2017 et de supprimer à cette même date un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Voté à l'unanimité.

• **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Les associations suivantes sollicitent une subvention :

- Eleveurs de chevaux : 100 €
- Gym Chaussin : 100 €
- Ecurie du Val d'Orain : 500 €
- Comité des Fêtes : 500 € pour l'organisation de la fête de la musique.

Leur demande de subvention pour la fête de Chaussin en septembre, sera étudiée à ce moment-là.

- Les FRANCAS du Jura sollicitent la prise en charge financière du transport pour 3 sorties piscine durant la période estivale, soit un montant de 328,20 €.

Voté à l'unanimité.

Le CAC foot / Plaine 39 envisage d'employer un jeune en BPJEPS pour 25 heures hebdomadaires. Il sollicite la commune pour compléter l'emploi de ce jeune encadrant à hauteur de 35h hebdomadaires.

L'ES Chaussin Handball sollicite une subvention de fonctionnement plus importante que les années précédentes pour continuer leur politique d'encadrement et de formation des jeunes et embaucher l'encadrant actuel à temps plein.

Mme le Maire fera un courrier à ces associations pour leur expliquer que la commune n'a pas les moyens financiers pour répondre à leurs demandes.

- **CLASSE ULIS :**

Six enfants de Chaussin sont actuellement scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), la commune de Petit-Noir facture une participation des frais scolaires aux communes d'origine, comprenant les dépenses de fonctionnement des fournitures scolaires, les dépenses diverses du groupe scolaire et les charges de personnel. Le coût pour cette année s'élève à 1687,66 €.

Voté à l'unanimité.

- **MOUVEMENTS DE CRÉDITS :**

DM N°1 :

Dépenses article 6232 : - 700 €

Dépenses article 673 : + 700 €

Voté à l'unanimité.

- **VOIRIE :**

- SIDEC - renouvellement du matériel vétuste 3^{ème} tranche :

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme du renouvellement de matériel vétuste pour la 3^{ème} tranche. Le montant estimatif des travaux est de 14 644,04 € TTC, le SIDEC participera à hauteur de 50% du montant aidé de l'opération, soit 7 322,02 €, le reste à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

- L'entretien des regards du réseau pluvial et du réseau d'assainissement par la Sogedo a été fait.
- Des panneaux de signalisation rue Lecourbe, rue du Stade et vers les Maisons Seniors ont été changés.
- Le marquage au sol a été réalisé.
- Une « zone 30 » va être créée rue du Stade. La « zone 30 » déjà existante rue Henri Gagneur va être matérialisée avec les panneaux de début et fin de zone.
- Le projet de réorganisation du sens de circulation au carrefour de la Villeneuve doit encore être étudié.

- **BATIMENTS :**

- La classe orange de l'école maternelle va être repeinte par la SARL TMM pour 5253,47 € TTC.
- La société Jura PVC va changer 12 stores à la Mairie, installer 4 stores à l'école maternelle et poser une cloison séparatrice dans les sanitaires des enfants, pour un montant de 7952,40 € TTC.
- La salle Verrière va être repeinte par l'entreprise GUILLOT Michel pour un montant de 6293,84 € TTC.
- Des panneaux grillagés pour le tennis vont être installés par l'entreprise BREDY, afin de créer une séparation avec le terrain multisports pour un montant de 4548,60 €.

Voté à l'unanimité.

De nouveaux devis seront demandés pour l'installation de filets derrière les buts des terrains de foot.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Un élu demande des précisions quant à l'attribution du nom de rue « Docteurs Torck et Laurenchet ». Mme le Maire explique que Grand Dole Habitat doit nous transférer la voirie en fin d'année. Ils ne voulaient pas attribuer un nom d'office, et par cohérence, ils ont demandé à la Plaine Jurassienne, vu les Résidences Seniors, vu la Maison de santé, vu l'EHPAD, le nom des médecins est venu naturellement. Par rapport au plan, les numéros étaient inversés, donc nous avons rétabli le bon ordre, et ils nous demandaient également l'orthographe précise des médecins.

- Le même élu interpelle sur le niveau des seuils de construction des résidences seniors qui, pour lui, est trop bas, et il dit qu'il manque 2 rangs d'agglos, représentant une hauteur de 40 cm, soit par souci d'économie ou peut-être que quelqu'un les a mis dans sa poche. Il souhaite qu'une crue inonde les maisons à la fin du mandat. Il n'aura plus à chercher les moyens de convaincre. Les autres membres du Conseil municipal souhaitent bien évidemment ne pas en arriver là.

- Un autre élu dit qu'il manque 2 rangs de plots, ce n'est pas en relevant la rue de 10 cm que ce problème sera résolu. Mme le Maire va contacter le Président de la Communauté de Communes pour avoir des précisions sur ce dossier.

- Un élu rapporte que plusieurs affouagistes se sont plaints d'une surfacturation abusive par l'ONF de 2 à 3 stères par lot de bois. Le conseiller délégué au bois doit prendre attache auprès de l'ONF pour avoir des explications.

- Une élue souligne le nombre croissant de vols au cimetière. Bien que la Gendarmerie fasse des rondes, c'est un problème récurrent pour les cimetières. Il faut signaler toute personne suspecte.

- Mme le Maire informe qu'un conseil municipal se déroulera le 30 juin 2017 à 17h30 pour les élections sénatoriales.

Ouverture de séance : 20H00

Clôture de séance : 21H45

Le Maire

Chantal TORCK